

**COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL**  
**du 29 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 29 mars à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de Sologne se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

**Etaient présents :**

**La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :**

Monsieur DEZELU Jean-Michel, Monsieur AMOUREUX Jean-Pierre, Monsieur BEAUJEAN Marc, Monsieur GATESOUBE Gérard, Monsieur PLANTEVIGNE Max, Monsieur ABRIOUX Dominique et Monsieur AMIOT Michel.

**La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :**

Monsieur MARDESSON Olivier, Monsieur LONCHAMPT Marc et Monsieur MEAN Jean-Bernard.

**La Communauté de Communes Cœur de Sologne :**

Monsieur PAVEAU Alain, Monsieur TARQUIS Didier et Madame PATIN Sophie.

**La Communauté de Communes des Portes de Sologne :**

Monsieur NIEUVIARTS Hervé, Monsieur DAVID Olivier et Monsieur HENRY Pierre

**La Communauté du Romorantinais et du Monestois :**

Monsieur GILLET Jean-Luc

**Etaient excusés :** Madame GASSELIN Isabelle (C.C.S.R), Monsieur POUJADE René (C.C.S.R.), Monsieur ROCHUT Jean-Louis (C.C.C.S.), Madame De PELICHY Constance (C.C.P.S.), Monsieur DOUCET Pascal (C.C.C.S), Monsieur BOUILLON Sébastien (C.C.C.S.), Monsieur MAUCHIEN Christian (C.C.C.S.), Monsieur HUME André (C.C.C.S.), Monsieur DELANOUE René (C.C.S.R.) et Monsieur LOMBARDI Daniel (C.C.S.E.).

**Etaient absents :** Monsieur BOUYER Jean-Louis (C.C.S.E.) et Madame DALBY, Trésorière de Lamotte-Beuvron

**Assistaient à la réunion :** M<sup>me</sup> PITAULT, directrice du syndicat  
M<sup>me</sup> M'BEMBA, comptable

Pouvoir de Monsieur MAUCHIEN à Monsieur TARQUIS et de Madame DE PELICHY à Monsieur NIEUVIARTS

Monsieur NIEUVIARTS assurait les fonctions de secrétaire de séance assisté de la directrice générale des services.

## **I – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 5 mars 2018**

Le compte-rendu ayant été transmis aux membres du comité syndical, il convient de le soumettre à l'approbation des membres présents.

**Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

## **II – Affectations de résultats**

Monsieur le Président rappelle les résultats du compte administratif 2017.

- Fonctionnement : **507 785,60 €**
- Investissement : **438 054,55 €**

Il est proposé d'inscrire l'excédent d'investissement en recettes au compte 001 pour assurer une partie des travaux et des acquisitions.

Quant à l'excédent de fonctionnement, il est proposé de l'affecter comme suit :

- **228 109,60 €** au compte 002 en recettes de fonctionnement
- **279 676,00 €** au compte 1068 en recettes d'investissement

**Les membres du comité syndical approuvent ces propositions à l'unanimité.**

## **III – Vote du budget 2018**

Monsieur le Président donne lecture des différents chapitres du budget 2018 et rappelle que le taux de 12,80 % a été maintenu.

Le budget 2018 s'établit comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : **5 249 064 €**
- Dépenses et recettes d'investissement : **2 513 812 €**

Il est procédé au vote dont les résultats sont les suivants :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Absentions : 2 (Monsieur TARQUIS et le pouvoir de Monsieur MAUCHIEN)

**Le budget est adopté à la majorité.**

Le produit attendu est le suivant :

- La communauté de communes Cœur de Sologne : **1 063 493 €**
- La communauté de communes Sologne des Rivières : **1 312 478 €**
- La communauté de communes Sologne des Etangs : **340 381 €**
- La communauté de communes des Portes de Sologne : **1 155 003 €**
- La commune de Loreux : **26 100 €**

## **IV – Tarifs des dépôts en déchèteries**

Au vu de l'augmentation du coût de traitement du bois, il est proposé d'augmenter en conséquence le coût des apports en déchèteries par les professionnels.

Pour les deux autres flux, le montant appliqué reste inchangé.

- Bois : **25 €/m<sup>3</sup>**
- Déchets verts : **12 €/m<sup>3</sup>**
- Tout autre sorte de déchets : **25 €/m<sup>3</sup>**

**Monsieur LONCHAMPT** souhaite savoir si le bois fait l'objet d'une valorisation.

Il est précisé que le bois du SMICTOM part en Allemagne et alimente une chaufferie.

**Monsieur PLANTEVIGNE** informe les membres du comité syndical que le bois n'est pas valorisé en France. A partir du moment où il n'est pas naturel, ce type de matériau part donc en incinération.

**La proposition de tarification des dépôts est acceptée à l'unanimité.**

#### **V – Proposition de renouvellement de la convention pour l'accès à la déchèterie de Neung-sur-Beuvon**

La convention passée avec le SIEOM de Mer permettant aux habitants des communes de La Ferté-Beauharnais et de La Marolle-en-Sologne d'accéder à la déchèterie de Neung-sur-Beuvon arrive à échéance le 31 mars 2018.

Monsieur le Président rappelle que la participation demandée au SMICTOM comprend les coûts liés au fonctionnement de la déchèterie de Neung-sur-Beuvon.

Il est à noter que depuis 2006, la participation est plus importante.

Cette augmentation est principalement due aux apports de déchets verts de plus en plus importants et à l'impact des conséquences des inondations subies en 2016.

**Les membres du comité syndical acceptent la proposition de renouvellement d'accès à cette déchèterie pour une durée d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.**

#### **VI – Création d'un poste d'ambassadeur du tri pour une durée d'un an**

Monsieur le Président rappelle qu'un agent actuellement en contrat d'accompagnement à l'emploi assure les missions d'ambassadeur du tri.

Monsieur le Président met en évidence l'importance de son rôle dans le cadre de la sensibilisation au tri, plus particulièrement en communiquant auprès des habitants des logements collectifs et par ses interventions en milieu scolaire.

Depuis plusieurs mois, des caractérisations d'emballages sont réalisées à l'arrivée des camions permettant ainsi de cibler les actions à mener en fonction des résultats obtenus.

A titre indicatif, Monsieur le Président donne quelques taux de refus pour plusieurs communes.

**Monsieur ABRIOUX** s'interroge sur le choix du SMICTOM de ne plus diriger les déchets issus de la collecte sélective vers Tours.

Dans la mesure où un projet à Orléans a vu le jour en milieu d'année et compte tenu de la situation géographique du SMICTOM, il a été décidé d'adhérer au groupement de commandes coordonné par Orléans Métropole pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique des ordures ménagères et du centre de tri des déchets issus de la collecte sélective.

A ce titre, un comité syndical sera prévu prochainement pour acter le principe de conventionnement au groupement et le choix du mode de gestion en concession DSP.

Plusieurs élus ayant manifesté leur souhait de visiter l'usine d'incinération d'Orléans, une programmation sera organisée.

**Monsieur BEAUJEAN** s'interroge sur la création du poste pour une durée d'un an.

Monsieur le Président souhaite pouvoir disposer d'un recul suffisant pour envisager un recrutement en qualité de stagiaire.

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent la création d'un poste d'ambassadeur du tri pour une durée d'un an sur la base d'un cadre d'emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 4 juillet 2018.**

## **VII - Autorisation de lancer le marché de collecte du verre**

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à relancer le marché de collecte du verre dont l'échéance se termine le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent cette proposition à l'unanimité. Une nouvelle consultation sera donc publiée sous la forme d'une procédure adaptée pour 3 ans.**

## **VIII - Autorisation de lancer le marché « acquisition d'une benne à ordures ménagères »**

Des crédits ayant été prévus pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à lancer l'appel d'offre.

Compte-tenu des délais annoncés par les fabricants de ce type de matériels, il est précisé que la benne ne sera livrée qu'en 2019.

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.**

## **IX - Questions diverses**

- **Monsieur TARQUIS** souhaite connaître l'avancée relative aux incivilités subies à la déchèterie de Lamotte-Beuvron.

A ce jour, aucune réponse n'a été faite.

**Monsieur DAVID** évoque l'hypothèse de mise en place de vidéo-surveillance sur les sites.

Cette solution pourrait être effectivement envisagée mais la question de la gestion des images est à considérer.

- **Monsieur AMIOT** sollicite des informations quant à l'étude de rattachement des 3 communes de la communauté de communes des Portes de Sologne.

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical qu'un courrier a été adressé à Monsieur le Président de la communauté de communes demandant une position définitive pour le 30 avril 2018.

**Monsieur BEAUJEAN** rappelle que cette adhésion ne s'effectuera qu'avec l'acceptation des conditions fixées par le SMICTOM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.